**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 30 (1885)

Heft: 5

**Artikel:** La nouvelle instruction allemande sur le tir de l'infanterie

Autor: Bastard, C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-336529

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXº Année.

Nº 5.

15 Mai 1885

## La nouvelle instruction allemande sur le tir de l'infanterie.

Du 11 septembre 1884.

On se souvient que peu après la guerre franco-allemande, le capitaine bavarois Mieg avait mis au jour de nouvelles théories sur l'emploi des armes à feu portatives pour le tir aux grandes distances et sur l'influence qu'exerce la forme du terrain sur la longueur de l'espace dangereux, par le fait de son plus ou moins de parallélisme avec la trajectoire. Ces théories, fortement combattues au début par d'éminents écrivains de tous pays, n'en firent pas moins leur chemin, jusqu'à ce que, renforcées par les faits de la guerre russo-turque de 1877-78, elles finirent par être étudiées à fond et mises en pratique dans toutes les armées.

L'Allemagne qui avait pris l'initiative du mouvement en fondant l'école de tir de Spandau éprouva dans la même année le besoin de remanier son instruction sur le tir; ce nouveau règlement est daté du 15 novembre 1877. Depuis lors les études n'ont cessé d'être poussées avec persévérance, et il s'est fait en même temps de tels progrès dans la construction des armes et des munitions, ainsi que dans leur emploi, que l'on s'est vu forcé l'année dernière de retoucher cette instruction de 1877, afin de la tenir à la hauteur des exigences de la tactique actuelle.

Ces modifications n'ont pas porté sur les questions de principe relatives à la théorie pure du tir et à la manière d'instruire le soldat, mais sur le matériel des tirs d'école et la paperasserie de ces derniers et surtout sur la tactique ou conduite des feux de guerre.

Quant au matériel nous remarquons que les modèles de cibles ont tous été changés et tous diminués de surface.

La cible à bande et la cible d'école ont été réduites de 1,80/1,20 à 1,20<sup>2</sup>, la cible de section de 2,40/1,80 à 2/1.70, les mannequins découpés de 1,80/40 à 1,70/40. Soit une diminution de surface de 0 m 72 cm<sup>2</sup> pour les 2 premières.

de  $0^m 92$  » la  $3^{me}$ .

de 0 m 40 » » la 4me.

Il a été ajouté en outre deux exercices aux trente-huit existants et une théorie et instruction pour le tir au revolver. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail du règlement, ni le comparer au nôtre; nous nous bornerons à traduire *in extenso* le chapitre relatif à la conduite des feux de guerre, estimant que c'est dans l'observation de ces règles bien plus que dans l'adresse du soldat que réside l'efficacité du tir de combat.

Nous devons rappeler au lecteur que ces règles sont basées sur l'emploi du fusil Mauser, modèle 1871, et nous traduisons presque littéralement.

#### Conduite du feu.

Pendant le combat et tant qu'il est possible de diriger le seu, le rendement de l'arme doit résider dans la main des chefs. Une conduite judicieuse du tir est la garantie essentielle du résultat. Les conditions nécessaires à remplir sont : la tranquillité, le jugement tactique, l'habileté dans l'estimation des distances, une bonne observation des coups, une juste appréciation du terrain, enfin la connaissance de ce que peut donner l'arme au point de vue balistique.

En ce qui concerne la conduite générale du feu, il faut surtout s'attacher à le concentrer sur les points importants, et à obtenir un résultat dans un temps très-court.

Cette conduite doit s'en tenir aux règles suivantes :

a) Choix de l'emplacement pour le déploiement des troupes.

Le choix de la position doit avoir lieu d'abord au point de vue tactique. L'emploi de la plus grande puissance du feu n'est possible que sur un champ de tir libre. Il est avantageux en outre, et pour cette même raison, que la position soit choisie de telle sorte que le terrain au but soit parallèle à la trajectoire de la hausse correspondant à la distance ou qu'il descende en arrière du but. S'il monte c'est un désavantage.

b) Appréciation juste de la force des troupes à employer pour le feu et déploiement rationnel de celles-ci.

En outre de l'espace nécessaire au déploiement que présente la position, la force des troupes à employer dépend du but du combat, de la quantité de cartouches à consommer pour obtenir le résultat cherché et de cette consommation dans un temps donné.

Le tir à des distances supérieures à 800 m. demande, pour ob-

tenir un effet convenable, une forte dépense de munitions et si cet effet doit être obtenu dans un court espace de temps, un déploiement de forces relativement considérable. Ce tir, indépendamment de conditions qui seraient exceptionnellement favorables à un bon rendement, ne doit avoir lieu, dans la règle, que sur l'ordre du chef de bataillon ou d'officiers supérieurs et seulement dans les limites prescrites dans les avant-derniers et derniers alinéas du paragraphe suivant (c).

La conduite du tir sera facilitée si l'on désigne, lors du déploiement, un certain secteur à chaque peloton, si ces pelotons sont bien tenus en main et si on laisse entre chaque peloton des intervalles franchement déterminés.

#### c) Choix du bon moment pour ouvrir le feu.

Avant de commencer le feu, le directeur devra bien se demander si la dépense de cartouches sera en rapport avec le résultat à obtenir, la situation du combat et l'approvisionnement de la troupe.

Une bonne infanterie doit pouvoir rester sous le feu de l'ennemi sans riposter par un seul coup.

Si d'un autre côté on a pris la résolution de tenir un point sous son feu, les munitions nécessaires à la réalisation du but du combat doivent être toutes dépensées, car l'expérience enseigne qu'un tir sans résultat amoindrit l'élément moral de la troupe et augmente celui de l'adversaire. On peut tirer sur des buts élevés jusqu'à 800 m. avec de bons résultats. Contre des buts bas, il faut une forte dépense de munitions pour obtenir un bon effet au-delà de 400 m. Au-delà de 800 m., on ne peut tirer que sur des buts qui en raison de leur hauteur, largeur et profondeur, présentent une surface de réception suffisante pour que l'effet soit bon. Les buts de cette sorte qui, jusqu'à 4200 m., présentent de bonnes chances pour l'efficacité du tir, sont des batteries, des colonnes de troupes formées en profondeur à petits intervalles, etc.

### d) Choix du but.

La signification tactique de l'objectif décide du choix de celuici : en conséquence on choisira celui qui par le fait de sa hauteur, profondeur ou densité, ou de la forme du terrain sur lequel il se trouve présentera le plus de chance de vulnérabilité. Un changement de buts trop fréquent mène à la dispersion du tir; il faut éviter cela. La désignation juste du but et le pointage sur celui-ci sont une des tâches les plus difficiles de la conduite du feu.

## e) Estimation de la distance et emploi de la hausse correspondante.

Si le temps et les circonstances le permettent, les distances seront mesurées au pas en avant de la position et marquées par des signes distincts. On peut de plus les demander à l'artillerie ou à l'infanterie qui sera à proximité, les fixer d'après de bonnes cartes ou par l'emploi d'instruments ad hoc. Dans ce dernier cas il sera bon que l'estimation repose sur la moyenne de plusieurs observations. Le réglage par l'observation des coups n'est praticable que si le terrain y est favorable; on y arrive par des salves dirigées sur un même point. On choisira exprès, dans ce cas, une hausse moindre afin de pouvoir observer les coups devant le but.

#### f) Détermination de la hausse ou des hausses nécessaires.

Le choix de la hausse sera dicté par l'inclinaison du terrain sur lequel se trouve le but par rapport à la ligne de mire, par la dimension de la surface à couvrir dans le sens de la profondeur proportionnellement au degré de précision avec lequel on aura pu déterminer la distance du but ou de la surface sur laquelle il se trouve ou se meut.

On n'emploiera pas deux hausses avec des subdivisions plus faibles qu'une section, ni trois avec moins d'une compagnie. On répartira de préférence deux hausses sur les sections et trois sur les pelotons de la compagnie. (La compagnie allemande a trois pelotons à deux sections chacun, le troisième fournit les tirailleurs.)

## g) Désignation du genre de feu.

Le directeur a le choix entre les salves, le feu individuel ou de tirailleurs et le feu de vitesse. C'est au moyen des salves de ligne comme d'essaim que l'on tient le mieux la troupe en mains et qu'on est le plus facilement maître du feu; elles facilitent l'observation des coups et par là le choix de la hausse. Leur emploi se recommande de ce chef pour le commencement du combat et offre l'avantage que la subdivision qui tire est moins en butte à un tir efficace de l'ennemi. Le feu d'une ligne de tirailleurs sera dans la

règle un feu individuel parce que c'est celui qui, avec un pointage tranquille et bon, offre le plus de chance d'efficacité.

Il est nécessaire, aussi bien pour le maintien d'une sévère discipline que pour éviter un inutile gaspillage de munitions et pour laisser se dissoudre la fumée, de ménager des pauses dans le tir. Dans ce but on dira chaque fois combien de cartouches il faut tirer. Si par le fait du tir efficace de l'adversaire, ce moyen ne suffisait pas, les chefs de compagnie et de pelotons se serviraient d'un sifflet perçant pour attirer sur eux l'attention de leurs hommes. Comme cependant ce signal ne sera pas toujours entendu de tout le peloton, les chefs de groupes devront aussi en être munis, mais ils ne devront s'en servir que dans le cas ci-dessus.

La troupe doit être habituée à cesser immédiatement le feu sur un coup de sifflet ainsi qu'à se transmettre dans certains cas le commandement « cessez. »

La plus ou moins grande intensité du feu dépendra ordinairement du temps dans lequel un but pourra être détruit ou tout au moins fortement éprouvé, de la distance et de la nature de ce but. On emploiera par exemple, déjà à 800 m., un feu vif contre de l'artillerie, tandis que contre un but bas le tir devra plutôt être lent de 800 à 400 mètres.

Le pointage sera souvent rendu difficile par la fumée qui restera devant le front; la précision en sera donc rendue minime. On sera obligé, dans ce cas, d'avoir recours aux salves, mais seulement si elles peuvent avoir lieu d'une manière correcte. Le feu de vitesse engendre de l'agitation dans la troupe et la fumée rend au bout de peu de temps le pointage impossible. Comme ici la conduite et la discipline sont difficiles à maintenir, on ne l'emploiera qu'exceptionnellement et avec restriction.

## h) Observation de l'efficacité du feu.

Il est nécessaire de faire des observations suivies à l'aide de bonnes jumelles afin de reconnaître par les ricochets ou les pertes infligées à l'ennemi si la hauteur et le but ont été bien choisis et quelles corrections il serait bon de faire pour augmenter l'efficacité du feu.

Si le feu a été ouvert avec plusieurs hausses, le directeur s'efforcera d'arriver à pouvoir en réduire le nombre.

Si l'observation permet de fixer la hausse juste, il faut de suite continuer le tir avec cette seule hausse.

Si l'on reconnaît par le tir avec trois hausses que l'une est dé-

cidément trop courte ou trop longue, on continuera avec deux seulement. L'effet utile du tir sera augmenté, surtout si les distances sont repérées, en ne se liant pas absolument à ces distances, mais en laissant prendre à l'ennemi des positions intermédiaires, par exemple 425 ou 480 m. (au lieu de 400, 450, 500).

Le directeur aura une tâche plus facile s'il choisit pour lui une position qui lui permette de tenir compte de la direction du vent.

Si l'observation directe est gênée par la sumée, il sera bon de placer de côté des observateurs, où cela sera possible, dans des fossés, etc., qui rendront compte à la subdivision qui tire par des signes convenus, appels, ordonnances, etc.

#### Conclusions.

Il arrivera dans le combat des moments où la conduite du feu ne sera plus possible pour les chefs de compagnies et de pelotons. Ce sera donc la tâche des sous-officiers et de quelques soldats intelligents et énergiques de faire sentir leur influence à leurs groupes, soit à la portion de troupe qui se trouve près d'eux, pour la faire avancer plus loin d'une manière rationnelle. Cette manière de procéder sera souvent aussi rendue impossible sous un feu intense de l'adversaire aux distances rapprochées, et le résultat ne dépendra plus alors que de ce que les hommes sauront faire d'eux-mêmes. De là la nécessité d'éduquer et de former le soldat de manière qu'il soit capable d'agir de sa propre initiative et d'employer son arme sans recommandation spéciale dans chaque cas qui pourra se présenter.

On voit par cet exposé que les règles à suivre pour diriger le tir des troupes allemandes ne diffère pas sensiblement des nôtres; notre règlement de tir du 8 février 1881 quoique très bien fait et fort complet, présente cependant une lacune qui est justement le chapitre de la conduite du feu. Il existe bien un chapitre traitant des divers genres de tirs de combat, mais pas assez de la conduite elle-même. C'est la raison qui nous a engagé à porter à la connaissance de nos camarades cette partie si importante du règlement allemand.

CH. BASTARD, 1er lieut. Bon 43.